

Personnel

Le Bureau du personnel est chargé du recrutement, de l'affectation, de la rémunération et des conditions générales de travail des 1 450 employés de l'Administration centrale et des 1 250 Canadiens et 2 375 employés recrutés sur place dans 117 missions. Pendant l'année, le Bureau a aidé le Ministère à appliquer les mesures de restrictions budgétaires, notamment en ce qui concerne les aspects de gestion du personnel, tout en poursuivant les opérations essentielles au bon fonctionnement des missions à l'étranger et des services de l'Administration centrale.

Un grand projet de révision complète de l'utilisation des effectifs à l'Administration centrale a mené à la mise sur pied d'un système de "budgétisation du personnel" qui a donné lieu à des réductions de personnel. Un examen semblable entrepris dans les missions à l'étranger était presque achevé à la fin de l'année.

Pendant l'année, le Bureau a également mené une étude qui a entraîné la création d'un groupe d'agents administratifs permutants spécialisés afin de renforcer l'efficacité de l'administration des missions. La mise en application de cette décision était déjà bien engagée à la fin de l'année: un concours pour le premier groupe de postes était déjà lancé, et la planification des programmes de formation et du premier groupe d'affectations était bien avancée.

Le Bureau a représenté le Ministère lors des consultations triennales du Conseil national mixte concernant les Directives sur le Service extérieur. Il a joué un rôle important dans cette révision des termes et conditions de service à l'étranger de tous les employés du Service extérieur approuvés par le Conseil du Trésor le 1^{er} avril 1979. L'introduction du règlement régissant les conditions d'emploi du personnel recruté sur place a aidé à normaliser les pratiques administratives dans nos missions et en a rapproché les grandes dispositions des lois et pratiques locales.

Le Bureau a également contribué à des discussions interministérielles sur de nombreuses questions de gestion du personnel. Parmi celles-ci, mentionnons les plans visant la réorganisation des administrateurs de la Fonction publique en une nouvelle catégorie de la direction.

Une partie importante des activités du Bureau a été consacrée à des tâches essentielles et courantes. Les affectations dans les missions et à l'Administration centrale se sont poursuivies alors que des mesures d'austérité, y compris un gel de l'embauche, réduisaient grandement le recrutement. Pendant l'année, quelque 220 agents et 420 employés de soutien ont été affectés à l'étranger ou sont revenus à l'Administration centrale. D'importantes modifications ont été apportées au système ministériel d'appréciation des commis et secrétaires permutants.

On peut se procurer la liste des représentants du Canada à l'étranger auprès de la Direction des programmes d'information au Canada.

Coordination interministérielle

Le Comité interministériel sur les relations extérieures (CIRE) a été établi par une décision du Cabinet en 1970 avec mandat d'orienter le processus d'intégration et de conseiller le gouvernement sur tous les aspects des opérations à l'étranger. Le Comité se compose du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (comme président), des sous-ministres des ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Emploi et de l'Immigration et de la Défense nationale, du commissaire à la GRC, du président de l'Agence canadienne de développement international, du secrétaire du Conseil du Trésor et du secrétaire au Cabinet. Le Comité est appuyé par un petit secrétariat doté de personnel détaché des ministères ayant la responsabilité d'importants programmes à l'étranger.

En 1979, le CIRE a poursuivi des mesures visant à normaliser et à renforcer les pratiques de gestion des missions et des ressources à l'étranger. Parmi les plus importantes de ces mesures, mentionnons: a) l'élaboration de pratiques interministérielles pour la nomination et l'évaluation des chefs de mission; b) la gestion du processus annuel de révision de la programmation par pays pour l'évaluation des réalisations des missions, l'étude des programmes projetés et la répartition des ressources en personnel conformément aux priorités globales; c) l'achèvement d'une étude sur la représentation canadienne en France et en Allemagne en vue de déterminer la meilleure répartition des ressources dans ces pays, et la poursuite d'une étude parallèle sur la représentation aux États-Unis.

Service d'inspection

En 1979, le Service d'inspection du ministère des Affaires extérieures a été remplacé par un nouveau service renforcé (SICIRE) faisant directement rapport au Comité interministériel sur les relations extérieures et ayant pour mandat d'entreprendre des vérifications et des évaluations indépendantes de l'ensemble des opérations des missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger.

Le SICIRE a commencé ses opérations en septembre et inspecté huit missions en Europe et quatre missions en Afrique. Des rapports détaillés ont été préparés et envoyés au Comité interministériel sur les relations extérieures pour suite à donner.

Budget 1979-1980

Pour l'exercice allant du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980, le budget du Ministère pour les dépenses de fonctionnement et d'équipement et pour les subventions et contributions a représenté globalement 341,3 millions de dollars ainsi répartis: 162,2 millions pour les relations avec les gouvernements étrangers; 11,0 millions pour les services consulaires aux Canadiens à l'étranger; 33,4 millions pour l'information et les relations culturelles; 29,8 millions pour l'administration générale; 104,9 millions pour la prestation de services de soutien à d'autres ministères et organismes